Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260309-2026_015-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

Arrondissement de
Vitré

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Didier

Séance du 03/03/2026

Date de la convocation
27/02/2026

Date d'affichage
27/02/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 15
Présents : 14
Votants : 15

A la majorité
Pour : 13
Contres : 0
Abstentions : 1

Réf	2026-015

L'an 2026, le 03 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur JOUAULT Joseph, Maire.

Présents : M. JOUAULT Joseph, Maire, M. EON Jonathan, M. BLANCHET Jacques, Mme POULAIN Justine, M. DAVID Patrice, M. VIEL Dimitri, M. SORRE Bertrand, Mme DESHOMMES Edith, M. BLANDEL Philippe, Mme RUBION Régine, Mme SABATIER Nathalie, M. FONTENEAU Damien (arrivé à 20h30), M. SINOQUET Vincent, M. ROUILLARD Emmanuel

Excusés avec pouvoir : Mme LEMOINE Lélia donne pouvoir à M. JOUAULT Joseph

Excusés :

Secrétaire de séance : M. SORRE Bertrand

Objet de la délibération : Marché : choix du devis pour des travaux de voirie au lotissement de La Claie

Monsieur le Maire expose :

Des travaux de réfection de voirie au lotissement de la Claie doivent être réalisés dans un objectif de sécurisation. La structure de la chaussée sera prévue en grave bitume de classe 3 sur une épaisseur de 7 cm et d'une grave non traitée sur une épaisseur moyenne de 10 cm. Voici le montant du devis reçu :

- Entreprise SECHE : 27 838.51 € HT soit 33 406.21 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité,

- **DECIDE** de retenir la proposition avec l'entreprise SECHE pour un montant de 27 838.51 € HT (33 406.21 € TTC)
- **AUTORISE** M. Le Maire ou toute personne déléguée à signer les documents relatifs à ce dossier.

pour : 13 , contre : 0 , abstention : 1

Pour copie conforme,
Le Maire,
Joseph JOUAULT

SAINT-DIDIER 35220 (Ille et Vilaine)

Le Secrétaire de séance,
M. SORRE Bertrand